

COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt et un et le onze janvier à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Boudes, convoqués le 10 janvier 2021, se sont réunis à la salle communale, sous la présidence de Madame le Maire Aurélia NUÑEZ-ORTIN.

ORDRE DU JOUR

1. Engagement de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif
2. Scolarisation hors RPI
3. Demande de subventions pour le réaménagement du préau
4. Annulation et création du poste d'agent technique
5. Adhésion FREDON
6. Consultation photocopieurs
7. Motion concernant le projet de méthanisation à Chalus

QUESTIONS DIVERSES

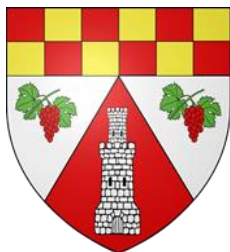
1. Colombarium

	Présent	Heure d'arrivée	Absent excusé	Procuration	Absent non excusé
Daniel AUDEBERT	✓				
Boris BOY	✓				
Daisy CHABAUD			✓	Valérie QUINET	
Samuel GATINOIS	✓				
Jean LEVEZAC	✓				
Aurélia NUÑEZ-ORTIN	✓				
Valérie QUINET	✓				
Stéphane ROBART			✓	Aurélia NUÑEZ-ORTIN	
Catherine SAUTEREAU		19h00	✓	Jean LEVEZAC	
Annie SAUVAT	✓				
Sandra VALENTIN	✓				

Présents dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après lecture du compte rendu de séance, les membres présents à la précédente réunion du Conseil Municipal signent le registre des délibérations



COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2021

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur Jean LEVÉZAC est désigné pour remplir cette fonction.

13-01-2021/1 – Engagement de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif

Madame le Maire expose au Conseil Municipal de la nécessité de l'autoriser à pouvoir engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % maximum du budget dans l'attente de l'adoption du budget primitif.

Présentation ainsi faite et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Madame le Maire pour engager d'éventuelles dépenses d'investissement.

13-01-2021/2 – Scolarisation hors RPI

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les éléments relatifs au fonctionnement du RPI et à la prise en charge des coûts de scolarisation ainsi que les modalités pour les enfants résidant à Boudes et scolarisés hors RPI et les enfants ne résidant pas à Boudes est scolarisé au sein du RPI.

- Coût scolarité 2019/2020 : 943,24€/enfant
- 45 élèves :
 - o 22 résidant à Boudes => prise en charge à 100% par Boudes
 - o 10 résidant à Ternant => prise en charge à 100% par Ternant
 - o 11 résidant à Saint-Hérent => prise en charge à 100% par Saint-Hérent

 - o 1 résidant à Moriat => règlement de la scolarisation à hauteur des frais du RPI Charbonnier/Moriat soit 475€

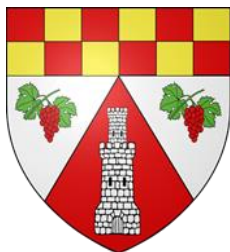
 - o 1 résidant à Villeneuve-Lembron => aucune prise en charge par Villeneuve-Lembron, 100% à charge de Boudes

 - o 1 résidant à Boudes et scolarisé à Ardes => 1119€ à la charge de Boudes

 - o 1 résidant à Boudes et scolarisé à Bergonne => pas de refacturation de Bergonne

Présentation ainsi faite et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal décide pour la commune de Boudes :

- De maintenir, conformément à ses obligations, la prise en charge des frais de scolarité pour les enfants résidant sur la commune de Boudes et scolarisés au sein du RPI ;
- De maintenir la prise en charge des frais de scolarité pour les enfants actuellement résidant sur la commune de Boudes et scolarisés dans les communes hors RPI avec lesquelles une



COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2021

convention nominative est établie pour la maternelle et le primaire ;

- De maintenir la prise en charge exceptionnelle par la commune de Boudes des frais de scolarité de l'enfant résidant sur Villeneuve-Lembron et ce jusqu'au départ de l'enfant du RPI ;
- De maintenir la prise en charge exceptionnelle par la commune de Boudes d'une partie des frais de scolarité de l'enfant résidant sur Moriat et ce jusqu'au départ de l'enfant du RPI ;
- D'accepter toute nouvelle scolarisation d'enfant ne résidant pas dans l'une des communes du RPI sous réserve qu'une convention nominative soit établie entre la commune du lieu de résidence de l'enfant et le RPI pour une prise en charge à 100% des frais de scolarité par la commune du lieu de résidence ;
- D'accepter, pour un enfant résidant à Boudes, la scolarisation dans une autre commune, sous réserve qu'une convention nominative soit établie entre Boudes et la commune d'accueil stipulant la prise en charge à hauteur des frais engagés pour la scolarisation des enfants à Boudes
- De soumettre systématiquement à l'approbation du Conseil Municipal les demandes de scolarisation hors RPI pour les enfants résidant à Boudes et les demandes de scolarisation au sein du RPI pour les enfants ne résidant pas au sein du RPI et dont Boudes pourrait en supporter la charge ;
- De porter à la connaissance des autres communes membres du RPI et de la Directrice de l'école du RPI l'ensemble des dispositions prises.

13-01-2021/3 – Demande de subventions pour le réaménagement du préau

Madame le Maire expose au Conseil Municipal de la nécessité de l'autoriser à instruire les demandes de subventions au titre de la DETR et auprès du Contrat Ambition Région Conseil régional pour le financement des travaux de réaménagement du préau.

Présentation ainsi faite et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame le Maire pour engager les démarches d'obtention des subventions.

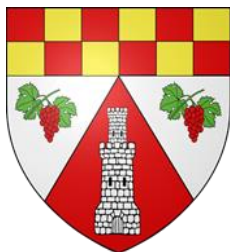
Plan de financements :

1. DETR : 30% soit un montant de 85 104.00€
2. CAR du Conseil Régional : 50% soit un montant de 129 340.00€
3. Communauté de communes ou d'agglomération : 8.80% soit un montant de 2500.00€ (pour cette dernière, Madame le Maire sollicite une dérogation au taux maximal de subventions auprès de Monsieur le Préfet)

Total financements publics : 239 444.00€

Total autofinancement : 44 236.00€

Total général des travaux : 283 680.00€



COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2021

13-01-2021/4 – Annulation et création du poste d'agent technique

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet et la nécessité de créer l'emploi d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet en raison de la nécessité de service et au regard de la convention de mise à disposition de personnel communal à Agglo Pays d'Issoire pour la compétence eau et assainissement.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet à raison de 20/35è ;
- La création de l'emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 13 janvier 2021,

- Filière : Technique,
- Cadre d'emplois : Catégorie C
- Grade : Adjoint technique territorial,
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

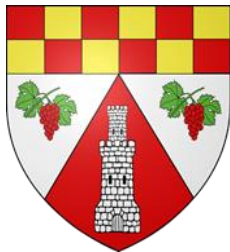
L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour occuper les fonctions d'agent technique, avec une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 354, indice majoré 330.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12 Charges de personnel.

13-01-2021/5 – Adhésion FREDON

Madame Le Maire informe du renouvellement de l'adhésion au réseau FREDON qui agit pour la préservation des végétaux et du patrimoine naturel dans l'intérêt du public.

Présentation ainsi faite et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal renouvelle l'adhésion de Boudes au réseau FREDON.



COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2021

13-01-2021/6 – Consultation photocopieurs

Afin de réduire les dépenses de fonctionnement liées aux copieurs de la mairie et du RPI, les sociétés AltiBuro et DACTYL ont été consultées et ont répondu à volume de copies équivalent pour le remplacement des équipements.

Frais de fonctionnement actuels : 810,36 €HT/trimestre

Offre AltiBuro :

- 665 €HT/trimestre (copie supplémentaire : 0,0045€HT N/B - 0,045€HT Couleur)

Offre DACTYL :

- 702,74 €HT/trimestre (copie supplémentaire : 0,0038€HT N/B - 0,038€HT Couleur)

Présentation ainsi faite et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres votants, le Conseil Municipal propose de retenir la société AltiBuro et charge Madame le Maire de la résiliation du contrat existant et de la souscription du nouveau contrat.

13-01-2021/7 – Motion concernant le projet de méthanisation à Chalus

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir été sollicitée par la commune de Saint-Germain-Lembron pour prendre une motion concernant le projet de méthanisation à Chalus.

En l'absence d'éléments détaillés sur la nature du projet, le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer.

QUESTIONS DIVERSES

1. Colombarium

La question est reportée au conseil municipal de février 2021.

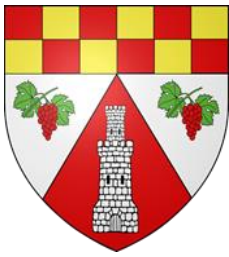
2. Marché des producteurs de Boudes

Souhait du Conseil Municipal de reconduire le marché des producteurs sur 2021. Rdv hebdomadaire à compter du 7 mai jusqu'à mi-septembre (18h-20h).

Les producteurs présents en 2020 seront à nouveau sollicités. Il est prévu d'élargir l'offre en faisant appel à d'autres producteurs.

3. Estivales de Boudes 2021

Organisation d'une réunion avec l'ensemble des associations de Boudes pour planifier les Estivales de Boudes. Réunion prévue sur le premier trimestre 2021.



COMPTE-RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2021

4. Sentier œnologique

Madame le Maire propose de créer une commission au sein du conseil sur l'animation d'un projet autour du sentier. Aucun conseiller ne s'est manifesté pour cette commission.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 25 février à 18h00 à la salle communale.